

passage artificiel (4) : profitant d'une série d'étangs laissés au pied de la Crau, il les relia par un canal, des Fosses Mariennes au Rhône, en tournant l'obstacle des embouchures sur une partie du parcours actuel suivi par le canal d'Arles à Bouc. Il donna ce passage en récompense aux Marseillais qui en tirèrent de grands revenus, en imposant un droit de transit assez lourd aux navires qui l'empruntaient.

C'est à cette solution indiquée et réalisée par Marius à vingt siècles en arrière, recommandée de nouveau par Vauban en 1665, qu'il a fallu, après d'autres tentatives peu heureuses, revenir toujours, en 1802 par la création du canal latéral d'Arles à Bouc, et, de nos jours, par celle du canal Saint-Louis; en cela, comme en tant d'autres choses, l'expérience de l'antiquité romaine nous fournit des exemples et des conseils que nous ne pouvons toujours dédaigner impunément.

L'œuvre de Marius semble avoir subsisté jusqu'au VI^e siècle, attestée par les rapports successifs de Pomponius Méla, de Pline, par l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger, et surtout par la prospérité assez durable du port qui commandait l'entrée de ce canal sur le golfe de Fos, les *Fosses Mariennes*; peut-être même, bien qu'obstruée faute

(4) « Τὰ γὰρ στόματα τοῦ Ῥοδανῶ, πρὸς τὰς ἀποκοπὰς τῆς θαλάσσης, ἰλόν τε πολλὴν λαμβάνοντα καὶ θινὰ, πηλῶ βαθεῖ συμπεπιλημένη ὑπὸ τοῦ κλύδανος, χαλεπὴν καὶ ἐπίπονον καὶ βραχύπορον τοῖς σιταγωγῆς ἐποίει τὸν ἔισπλον, » etc. (Plutarque, *Marius*, c. XV) — « Μάριος δέ... ὄρων τυφλόστομον γινόμενον ἐκ τῆς προχάσεως καὶ δυσείσοδον, καινὴν ἔτεμε διάρυχον, καὶ ταύτη διέξαμενος τὸ πλεόν τοῦ ποταμοῦ Μασσαλιώταις ἰδῶχιν ἀμιστίων κατὰ τὸν πρὸς Ἀμῶρωνος καὶ Τωυγενοῦς πόλεμον; » etc. (Strabon, liv. IV.)